



SPEED
SKATING
CANADA

Bulletin de haute performance 214

Format des compétitions nationales

Mis à jour: 2025-12-06

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATION	4
1.1. But et objectifs	4
1.2. CCHP-LP	4
1.3. Jury de haute performance	4
1.4. Conflits d'intérêts	4
1.5. Quorum	5
1.6. Annonces.....	5
1.7. Amendements et circonstances imprévues	5
1.7.1. Modifications apportées à ce document.....	5
1.7.2. Circonstances imprévues.....	5
1.8. Règlements de l'International Skating Union.....	5
2. COMPETITIONS NATIONALES	6
2.1. Championnats canadiens longue piste (CLP) , 23 au 26 octobre 2025 (Calgary)	6
2.1.1. Date limite d'inscription pour les CLP	6
2.1.2 Critères d'admissibilité pour les CLP	6
2.1.3. Format de compétition des CLP	6
2.1.4. Épreuves individuelles des CLP.....	7
2.1.5. Départ groupé des CLP	7
2.1.6. Paires et tirage pour les CLP	7
2.1.7. Retraits des CLP	8
2.1.8. Médailles des CLP	8
2.2. Coupe Canada 1, 3 au 6 janvier 2026 (Québec)	9
2.2.1. Date limite d'inscription pour la CC1.....	9
2.2.2. Critères d'admissibilité pour la CC1.....	9
2.2.4. Épreuves individuelles de la CC1	9
2.2.5. Départ groupé de la CC1	10
2.2.6. Paires et tirages à la CC1	10
2.2.7. Retraits de la CC1	11
2.2.8. Médailles/prix de la CC1.....	11
2.3. Championnats canadiens juniors longue piste, 8 au 10 janvier 2026 (Québec)	12
2.3.1. Date limite d'inscription pour les CJLP	12
2.3.2. Critères d'admissibilité pour les CJLP	12

2.3.3. Format de compétition des Championnats canadiens juniors longue piste	12
2.3.4. Départ groupé des CJLP.....	13
2.3.5. Poursuite par équipes des CJLP	13
2.3.6. Relais mixte des CJLP	13
2.3.7. Paires et tirages aux CJLP	13
2.3.8. Retraits des CJLP.....	13
2.3.9. Médailles des CJLP.....	14
2.4. Coupe Canada finale, 6 au 8 mars 2026 (Calgary).....	15
2.4.1. Date limite d’inscription pour la CCF	15
2.4.2. Critères d’admissibilité pour la CCF.....	15
2.4.3. Format de compétition de la CCF	15
2.4.4. Épreuves individuelles de la CCF	15
2.4.5. Départ groupé de la CCF.....	16
2.4.6. Paires et tirages de la CCF	16
2.4.7. Retraits de la CCF.....	16
2.4.8. Médailles/prix pour la CCF	17
3. LANGUE	17
ANNEXES	18
ANNEXE A: NOUVEAUX DÉPARTS	19
Disqualification.....	19
Bris d’équipement.....	19
Chute 19	
Course terminée.....	20
Discretion du président.....	20
Exceptions	20
ANNEXE B – TEMPS DE QUALIFICATION DE L’ISU	21
ANNEXE C – TEMPS DE QUALIFICATION DE LA COUPE CANADA	23
ANNEXE D – PAIRES ET FORMAT DES TIRAGES.....	24
ANNEXE E – FORMULAIRE DE RETRAIT DE PATINAGE DE VITESSE CANADA.....	28

1. INFORMATION

1.1. But et objectifs

Le but du Bulletin de haute performance (le « **Bulletin HP** ») concernant le format des compétitions est d'établir les dispositions qui ont été conçues, au bout du compte, pour donner des orientations aux organisateurs des compétitions, aux entraîneurs et aux athlètes en vue des compétitions nationales (« **compétitions nationales** ») dans les cas où les athlètes disputeront des courses dans le cadre d'une compétition de sélection ou comptant pour le classement canadien.

Le but du présent Bulletin de haute performance 214 (le « **présent Bulletin** ») pour le longue piste est d'organiser, en collaboration avec les membres et partenaires de Patinage de vitesse Canada (« PVC »), des opportunités de compétition qui sont composées de courses tenues sur une période de deux, trois, quatre jours ou plus, habituellement au cours d'une fin de semaine. Les « **épreuves individuelles** » désignent celles du « 500m, 1000m, 1500m, 3000m (femmes), 5000m, 10000m (hommes) et du départ groupé » tandis que les « **épreuves par équipes** » font référence à la poursuite par équipes et au sprint par équipes.

1.2. CCHP-LP

Le Conseil consultatif de la haute performance – Longue piste (CCHP-LP) constitué conformément au présent Bulletin HP sera le CCHP-LP qui sera composé de trois membres de comité bénévoles et d'un président du comité (le « **président** ») qui est un employé de PVC et sera affecté au poste à la seule, entière et absolue discrétion du chef de la direction de PVC (collectivement, le « **CCHP—LP** ») conformément aux termes de référence. Le président aura les pleins pouvoirs pour mettre en pratique le présent Bulletin figurant aux présentes sans interférence d'autres personnes. Par souci de clarté, les membres bénévoles du CCHP-LP n'auront pas les pouvoirs pour mettre en pratique ni autoriser le contenu du présent Bulletin.

1.3. Jury de haute performance

À toutes les compétitions de sélection concernées, le jury de haute performance (le « **jury** ») sera composé des membres du CCHP-LT présents, ou bien en l'absence de membres du CCHP-LP, cette personne ou ces personnes pourront être désignées, s'il y a lieu, pour faire partie du jury de HP en vue d'une telle compétition, ainsi que l'arbitre en chef.

1.4. Conflits d'intérêts

Dans l'exercice des pouvoirs accordés ci-haut, le président et le jury de HP tel que décrit ci-haut ont l'obligation de mettre en pratique la politique de PVC en matière de conflits d'intérêts dans l'exercice de leurs fonctions et tel que décrit ici: https://speedskating.ca/wp-content/uploads/2022/06/Conflict-of-Interest-Policy_CLEAN_FINAL_FRC.pdf

Dans les cas où le président ou un membre du jury de HP est considéré comme ayant ou déclare un conflit d'intérêts en lien avec une décision en particulier, ou quand le président ou un membre du jury de HP a avisé qu'il/elle ne pourra assumer ses fonctions conformément au présent Bulletin, un membre du personnel de PVC choisi par les autres membres du jury de HP votera à sa place. Si le président ou le jury de HP n'est pas en mesure de voter ou si deux personnes ou plus parmi le président et les membres du

jury de HP se trouvent en conflit d'intérêts, ces membres seront remplacés par un membre supplémentaire du personnel de PVC.

1.5. Quorum

Il y aura quorum pour toute réunion du CCHP-LP ou du jury de HP quand il y aura présence d'une majorité des membres, alors d'office, ou ayant été identifiés en tant que tel au moment de la réunion ou de la décision concernée. Tout membre déclaré comme étant en conflit d'intérêts conformément à la section 1.4 ci-dessus ne pourra être compté pour obtenir le quorum aux fins d'un vote ayant trait au(x) sujet(s) où le membre se trouve en conflit d'intérêts.

1.6. Annonces

Le CCHP-LP publiera des Bulletins HP tout au long de la saison pour informer les athlètes, les entraîneurs, les autres comités de PVC concernés ainsi que les associations provinciales/territoriales de PVC (« **OSPT** ») sur les mises à jour et/ou modifications apportées concernant, sans s'y limiter, les critères de sélection et/ou les compétitions. Tous les Bulletins HP seront affichés sur le site web de PVC.

Tel qu'indiqué ici, tous les amendements conformément à la section 1.7 du présent Bulletin seront communiqués au moyen de la publication de Bulletins supplémentaires consacrés de façon particulière à ces modifications.

1.7. Amendements et circonstances imprévues

1.7.1. Modifications apportées à ce document

Le président se réserve le droit d'apporter les modifications au présent Bulletin qui, à la seule, entière et absolue discrétion du président, seront nécessaires pour assurer le fonctionnement optimal de chacune des compétitions. Toutes les modifications apportées à ce document seront communiqués au moyen de l'envoi d'une communication électronique et de l'affichage des modifications sur le site web de PVC. Ces modifications doivent raisonnablement se justifier conformément aux principes fondamentaux de justice naturelle et d'équité procédurale.

1.7.2. Circonstances imprévues

Si le président juge que des circonstances inattendues ou inhabituelles sont apparues durant le processus de mise en pratique du présent Bulletin, le président pourra à sa seule, entière et absolue discrétion régler la question comme il l'entend, en tenant compte des facteurs et des circonstances qui, à sa seule, entière et absolue discrétion, lui semblent pertinentes.

1.8. Règlements de l'International Skating Union

Les règlements de l'International Skating Union (« **ISU** ») qui concernent la discipline du patinage de vitesse (longue piste) se trouvent ici: [RÈGLEMENTS SPÉCIAUX ET RÈGLES TECHNIQUES DU PATINAGE DE VITESSE](#) tels qu'adoptés au moyen d'un vote du Congrès de l'ISU au mois de juin 2024 et qui détermineront le processus d'attribution des places de quota disponibles pour chaque épreuve, épreuve individuelle et/ou épreuve par équipes pour chaque fédération membre.

À des fins de clarification, il y aura une allocation supplémentaire de nouveaux départs (« nouveaux départs ») tel qu'on le décrit dans l'annexe A à l'occasion des épreuves de sélection seulement.

2. COMPETITIONS NATIONALES

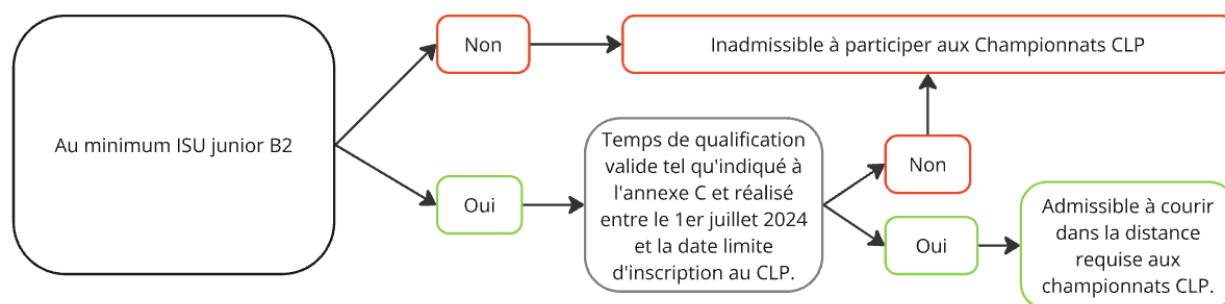
2.1. Championnats canadiens longue piste (CLP) , 23 au 26 octobre 2025 (Calgary)

2.1.1. Date limite d'inscription pour les CLP

La date limite pour s'inscrire aux Championnats canadiens longue piste sera le 6 octobre 2025.

2.1.2 Critères d'admissibilité pour les CLP

- Les athlètes doivent appartenir à la catégorie B2 Junior au minimum pour être admissibles à participer aux Championnats canadiens.
- Pour être admissibles à disputer les courses des Championnats canadiens longue piste, les athlètes doivent avoir réalisé un temps de qualification valide tel qu'indiqué dans l'annexe C. Ce temps doit avoir été réalisé dans le cadre d'une épreuve sanctionnée par PVC ou l'ISU entre le 1er juillet 2024 et la date limite d'inscription pour les Championnats canadiens longue piste.
- Pour plus de clarté, tous les athlètes, quel que soit leur âge, doivent réaliser un temps de qualification senior pour pouvoir participer aux championnats seniors.



2.1.3. Format de compétition des CLP

		<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>
Jeu	JOUR 1	500m* 3000m*	500m* 5000m*
Vend	JOUR 2	1000m* 5000m*	1000m* 10000m*
Sam	JOUR 3	500m #2 1500m*	500m #2 1500m*
Dim	JOUR 4	1000m #2 Départ groupé*	1000m #2 Départ groupé*

* Épreuve de sélection

2.1.4. Épreuves individuelles des CLP

- Les femmes doivent avoir réalisé le standard de temps pour leurs épreuves respectives afin de pouvoir prendre part à l'épreuve en question, à l'exception du 5000m féminin comme on l'explique ci-dessous.
- Les hommes doivent avoir réalisé le standard de temps pour leurs épreuves respectives pour pouvoir prendre part à l'épreuve en question, à l'exception du 10000m masculin comme on l'explique ci-dessous.
- Les athlètes qui n'ont pas de temps de qualification pour le 5000m (femmes) ou le 10000m (hommes) se qualifieront si l'athlète en question réalise le temps de qualification pour le 3000m (femmes) ou le 5000m (hommes) aux Championnats canadiens longue piste.
- Les standards de temps pour les CLP se trouvent à l'annexe C pour toutes les épreuves.

2.1.5. Départ groupé des CLP

Pour l'épreuve ou les épreuves du départ groupé, jusqu'à un maximum de 24 athlètes seront admissibles pour prendre part au départ groupé en se fondant sur les critères indiqués ci-dessous, dans l'ordre de priorité suivant:

- Les patineurs présélectionnés conformément au Bulletin HP de la Coupe du monde LP (publication à venir);
- Les places restantes seront comblées en se fondant sur les pourcentages du classement par temps par rapport aux profils de standards de temps du départ groupé, soit au 1500m ou 3000m-F/5000m-M, entre le 1er juillet 2024 et la date limite d'inscription;
- Les patineurs internationaux ne seront pas admissibles à prendre part l'épreuve du départ groupé qui regroupe les patineurs les mieux classés.

S'il y a moins de 24 athlètes inscrits, des places additionnelles peuvent être comblées pour compléter la liste des inscrits jusqu'à concurrence de 24, si le président en fait la requête à sa seule, entière et absolue discrétion.

Les courses du départ groupé seront organisées en se fondant sur la règle technique 257 de l'ISU et la communication spéciale de l'ISU ou d'autres documents émis par le comité technique de patinage de vitesse de l'ISU. Les mesures de sécurité sont indiquées dans les communications no. 2721 (mise à jour au mois d'août 2025) et no. 2651 de l'ISU. Les courses du départ groupé comprendront 16 tours conformément à la règle technique 202 de l'ISU.

2.1.6. Paires et tirage pour les CLP

Tous les concurrents seront classés en fonction du meilleur temps de qualification qu'ils auront réalisé entre le 1er juillet 2024 et la date limite d'inscription. Les temps doivent avoir été réalisés dans le cadre de compétitions sanctionnées par PVC ou l'ISU. Ce classement servira à établir les paires et à effectuer le tirage tel qu'indiqué dans l'annexe D. Pour éviter toute ambiguïté, aucun ajustement pour altitude et/ou plaine ne sera utilisé pour le classement lors de cet événement.

Les épreuves individuelles seront disputées par paires (simples).

Le départ groupé sera disputé comme on le décrit dans la section 2.1.5.

S'il y a des retraits après le tirage, le remaniement des paires se fera conformément à la règle 245 de l'ISU.

Dans le cas particulier du 500m-2 et du 1000m-2: L'affectation des couloirs sera à l'opposé du couloir affecté lors du 500m-1 et du 1000m-1. À des fins de clarification, si un patineur dispute sa course dans le couloir intérieur lors du 500m-1 ou du 1000m-1, il sera affecté au couloir **extérieur en vue du 500m-2 ou du 1000m-2**. Une liste du classement pour chacun des couloirs sera produite à la suite des résultats du 500m-1 et du 1000m-1. Les patineurs inscrits en vue du 500m-2 ou du 1000m-2 qui n'ont pas disputé le 500m-1 ou le 1000m-1 se verront attribuer les têtes de série disponibles suivantes, après les concurrents déjà classés, en se fondant sur les temps de classement avant la compétition.

2.1.7. Retraits des CLP

Les retraits doivent être déclarés avant la réunion des chefs d'équipe/entraîneurs et avant le premier tirage.

Dans les cas de retraits suivant le tirage, un formulaire de retrait (annexe E) doit être complété et remis une heure avant la course suivante et doit être signé par le personnel médical. Si un membre du personnel médical n'est pas disponible, alors l'entraîneur concerné peut signer le formulaire. Les retraits signalés après la limite de temps feront en sorte que l'athlète sera disqualifié de la course suivante et de l'épreuve suivante indiquée dans le présent Bulletin, sauf dans les cas d'un DNS/retrait pour des raisons médicales. Les formulaires de retrait doivent être remis à l'arbitre en chef.

Si une autre méthode de retrait est disponible, l'information en lien avec un tel processus sera communiquée à l'occasion de la réunion des entraîneurs/chefs d'équipe.

2.1.8. Médailles des CLP

Des médailles seront attribuées aux trois meilleurs athlètes de chaque épreuve qui sont admissibles à représenter le Canada. Pour éviter toute ambiguïté, les autres athlètes ne recevront pas de médailles, bien que leurs temps seront considérés comme étant valides.

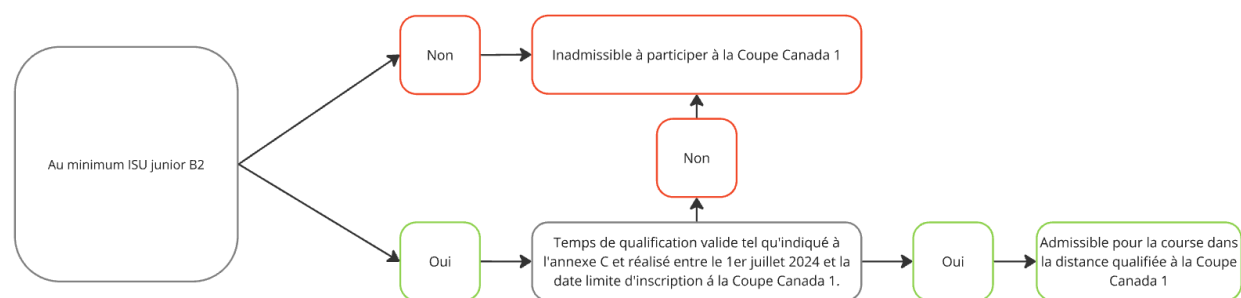
2.2. Coupe Canada 1, 3 au 6 janvier 2026 (Québec)

2.2.1. Date limite d'inscription pour la CC1

La date limite pour s'inscrire à la Coupe Canada 1 sera le 15 décembre 2025.

2.2.2. Critères d'admissibilité pour la CC1

- Les athlètes doivent appartenir à la catégorie B2 Junior au minimum pour être admissibles à participer à la Coupe Canada 1.
- Pour être admissibles à disputer les courses de la Coupe Canada 1, les athlètes doivent avoir réalisé un temps de qualification valide tel qu'indiqué dans l'annexe C. Ce temps doit avoir été réalisé dans le cadre d'une épreuve sanctionnée par PVC ou l'ISU entre le 1er juillet 2024 et la date limite d'inscription pour la Coupe Canada 1.
- Pour plus de clarté, tous les athlètes, quel que soit leur âge, doivent réaliser un temps de qualification senior pour pouvoir participer à une épreuve senior de la Coupe du Canada.



2.2.3. Format de compétition de la CC1

		<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>
Samedi 3 janvier	JOUR 1	500m* 3000m*	500m* 5000m*
Dimanche 4 janvier	JOUR 2	1000m* 5000m*	1000m* 10000m*
Lundi 5 janvier	JOUR 3	500m #2 1500m*	500m #2 1500m*
Mardi 6 janvier	JOUR 4	1000m #2 Départ groupé*	1000m #2 Départ groupé*

* Épreuve de sélection

2.2.4. Épreuves individuelles de la CC1

- Les femmes doivent avoir réalisé le standard de temps pour leurs épreuves respectives afin de pouvoir prendre part à l'épreuve en question, à l'exception du 5000m féminin comme on l'explique ci-dessous.
- Les hommes doivent avoir réalisé le standard de temps pour leurs épreuves respectives pour pouvoir prendre part à l'épreuve en question, à l'exception du 10000m masculin comme on l'explique ci-dessous.
- Les athlètes qui n'ont pas de temps de qualification pour le 5000m (femmes) ou le 10000m (hommes) se qualifieront si l'athlète en question réalise le temps de qualification pour le 3000m (femmes) ou le 5000m (hommes) aux Championnats canadiens longue piste.
- Les standards de temps pour la Coupe Canada 1 se trouvent à l'annexe C pour toutes les épreuves.

2.2.5. Départ groupé de la CC1

Pour l'épreuve ou les épreuves du départ groupé, jusqu'à un maximum de 24 athlètes seront admissibles pour prendre part au départ groupé en se fondant sur les critères indiqués ci-dessous, dans l'ordre de priorité suivant:

- Les patineurs présélectionnés conformément au Bulletin HP de la Coupe du monde LP (publication à venir);
- Les places restantes seront comblées en se fondant sur les pourcentages du classement par temps par rapport aux profils de standards de temps du départ groupé, soit au 1500m ou 3000m-F/5000m-M, entre le 1er juillet 2024 et la date limite d'inscription;
- Les patineurs internationaux ne seront pas admissibles à prendre part l'épreuve du départ groupé qui regroupe les patineurs les mieux classés.

S'il y a moins de 24 athlètes inscrits, des places additionnelles peuvent être comblées pour compléter la liste des inscrits jusqu'à concurrence de 24, si le président en fait la requête à sa seule, entière et absolue discrétion.

Les courses du départ groupé seront organisées en se fondant sur la règle technique 257 de l'ISU et la communication spéciale de l'ISU ou d'autres documents émis par le comité technique de patinage de vitesse de l'ISU. Les mesures de sécurité sont indiquées dans les communications no. 2721 (mise à jour au mois d'août 2025) et no. 2651 de l'ISU. Les courses du départ groupé comprendront 16 tours conformément à la règle technique 202 de l'ISU.

2.2.6. Paires et tirages à la CC1

Tous les concurrents seront classés en fonction du meilleur temps de qualification qu'ils auront réalisé entre le 1er juillet 2024 et la date limite d'inscription. Les temps doivent avoir été réalisés dans le cadre de compétitions sanctionnées par PVC ou l'ISU. Ce classement servira à établir les paires et à effectuer le tirage tel qu'indiqué dans l'annexe D. Pour éviter toute ambiguïté, aucun ajustement pour altitude et/ou plaine ne sera utilisé pour le classement lors de cet événement.

Les épreuves individuelles seront disputées par paires (simples), mais si l'organisateur de la compétition, l'arbitre en chef et le président jugent qu'il est nécessaire d'y aller avec des quatuors, les quatuors devront être gérés comme on l'indique dans l'annexe D.

Le départ groupé sera disputé comme on le décrit dans la section 2.2.5.

S'il y a des retraits après le tirage, le remaniement des paires se fera conformément à la règle 245 de l'ISU.

Dans le cas particulier du 500m-2 et du 1000m-2: L'affectation des couloirs sera à l'opposé du couloir affecté lors du 500m-1 et du 1000m-1. À des fins de clarification, si un patineur dispute sa course dans le couloir intérieur lors du 500m-1 ou du 1000m-1, il sera affecté au couloir extérieur en vue du 500m-2 ou du 1000m-2. Une liste du classement pour chacun des couloirs sera produite à la suite des résultats du 500m-1 et du 1000m-1. Les patineurs inscrits en vue du 500m-2 ou du 1000m-2 qui n'ont pas disputé le 500m-1 ou le 1000m-1 se verront attribuer les têtes de série disponibles suivantes, après les concurrents déjà classés, en se fondant sur les temps de classement avant la compétition.

2.2.7. Retraits de la CC1

Les retraits doivent être déclarés avant la réunion des chefs d'équipe/entraîneurs et avant le premier tirage.

Dans les cas de retraits suivant le tirage, un formulaire de retrait (annexe E) doit être complété et remis une heure avant la course suivante et doit être signé par le personnel médical. Si un membre du personnel médical n'est pas disponible, alors l'entraîneur concerné peut signer le formulaire. Les retraits signalés après la limite de temps feront en sorte que l'athlète sera disqualifié de la course suivante et de l'épreuve suivante indiquée dans le présent Bulletin, sauf dans les cas d'un DNS/retrait pour des raisons médicales. Les formulaires de retrait doivent être remis à l'arbitre en chef.

Si une autre méthode de retrait est disponible, l'information en lien avec un tel processus sera communiquée à l'occasion de la réunion des entraîneurs/chefs d'équipe.

2.2.8. Médailles/prix de la CC1

Des médailles seront attribuées aux trois meilleurs athlètes de chaque épreuve. Pour éviter toute ambiguïté, les athlètes internationaux pourront se voir attribuer des médailles/prix.

2.3. Championnats canadiens juniors longue piste, 8 au 10 janvier 2026 (Québec)

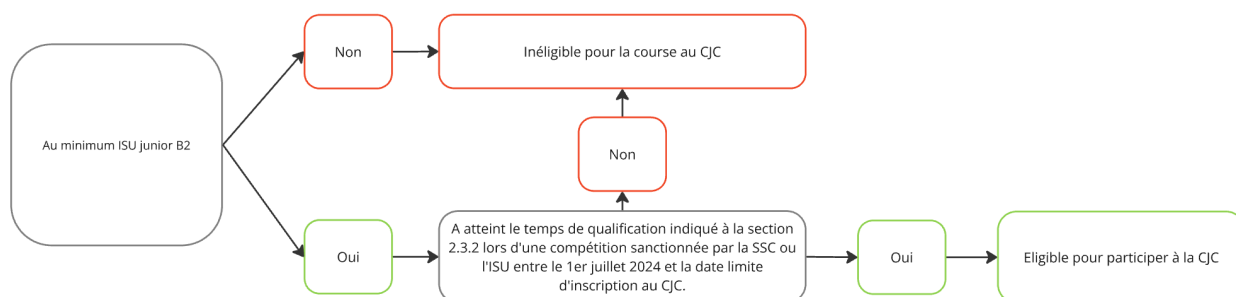
2.3.1. Date limite d'inscription pour les CJLP

La date limite pour s'inscrire aux Championnats canadiens juniors longue piste sera le 22 décembre 2025.

2.3.2. Critères d'admissibilité pour les CJLP

Pour être admissibles à disputer les courses des Championnats canadiens juniors longue piste:

Les athlètes doivent être au minimum de niveau B2 junior pour être admissibles aux Championnats canadiens juniors sur longue piste. Ils doivent avoir réalisé un temps de 2:26.00 (1500-F) ou 2:07.00 (1500-H) ou plus rapide entre le 1er juillet 2024 et la date limite d'inscription. Ce temps doit avoir été réalisé lors d'une épreuve sanctionnée par SSC ou ISU entre le 1er juillet 2024 et la date limite d'inscription aux Championnats canadiens juniors sur longue piste.



2.3.3. Format de compétition des Championnats canadiens juniors longue piste

Les Championnats canadiens juniors longue piste sont disputés en tant que compétition toutes distances. Conformément à la communication 2654 de l'ISU, section 4.2.2, le champion canadien junior toutes distances sera déterminé au moyen de ce qui suit:

		Femmes	Hommes
Jeudi 8 janvier	Jour 1	500m* 1500m*	500m* 1500m*
Vendredi 9 janvier	Jour 2	1000m* 3000m*	1000m* 5000m*
Samedi 10 janvier	Jour 3	Départ groupé Poursuite équipes Relais mixte	Départ groupé par Poursuite par équipes Relais mixte

*Épreuve de sélection

2.3.4. Départ groupé des CJLP

Tout dépendant du nombre d'athlètes inscrits, plus d'une épreuve de départ groupé pourra être organisée. Les courses de départ groupé seront disputées conformément à la règle technique 257 de l'ISU et aux mesures de sécurité indiquées dans les communications no. 2721 (mise à jour au mois d'août 2025) et no. 2651 de l'ISU. Les courses du départ groupé chez les juniors comprendront 10 tours. Les têtes de série pour le départ groupé seront fondées sur les résultats de l'épreuve du 1500m des Championnats canadiens juniors 2026. Les résultats de cette course serviront à déterminer qui sera admissible à disputer l'épreuve du départ groupé des Championnats du monde juniors. Les patineurs internationaux ne seront pas admissibles à disputer l'épreuve du départ groupé.

2.3.5. Poursuite par équipes des CJLP

La composition des équipes pour la poursuite par équipes sera fondée sur le classement général sammelagt à l'issue du jour deux (2) de la compétition. Les athlètes occupant les positions 1 à 3 du classement général sammelagt seront regroupés dans une équipe, les athlètes occupant les positions 4 à 6 seront regroupés dans la même équipe, puis on poursuit la même façon de faire par groupes de trois.

2.3.6. Relais mixte des CJLP

Huit équipes seront composées pour le relais mixte. La composition des équipes sera fondée sur le classement général sammelagt à l'issue du jour 2. Les athlètes occupant la première position au classement par sexe composeront une équipe, puis les athlètes occupant la deuxième position au classement par sexe composeront une équipe. Cette façon de faire se poursuivra afin de composer huit équipes. Tout athlète qui refuse une place dans l'épreuve du relais mixte sera remplacé par l'athlète du même sexe qui le suit au classement pour respecter le modèle de patineur le plus rapide jumelé à la patineuse la plus rapide, le deuxième patineur le plus rapide jumelé à la deuxième patineuse la plus rapide, etc.

2.3.7. Paires et tirages aux CJLP

À l'occasion du jour 1 des Championnats, les tirages et les paires seront fondés sur la règle 240 de l'ISU, sauf que les meilleurs temps de la saison au 500m et au 1500m seront remplacés par le temps de classement ajusté de l'athlète (voir ci-dessous).


Le temps de classement ajusté sera fondé sur le meilleur temps que l'athlète a réalisé entre le 1er juillet 2024 et la date limite d'inscription. Les temps doivent avoir été réalisés à l'occasion d'épreuves sanctionnées par PVC ou l'ISU. Si le meilleur temps de l'athlète a été établi sur une piste située au niveau de la mer, alors le temps de classement ajusté sera calculé comme étant le temps au niveau de la mer moins 0,75 point sammelagt. Si le meilleur temps de l'athlète a été établi sur une piste en haute altitude, alors le temps de classement ajusté sera son meilleur temps (c'est-à-dire non ajusté).

Les tirages et les paires du jour 2 seront fondées sur les règles 240.2 et 240.3 de l'ISU.

Dans les cas des retraits signalés après le tirage, un réaménagement des paires se fera conformément à la règle 245 de l'ISU.

2.3.8. Retraits des CJLP

Les retraits doivent être déclarés avant la réunion des chefs d'équipe/entraîneurs et avant le premier tirage.



Dans les cas de retraits suivant le tirage, un formulaire de retrait (annexe E) doit être complété et remis une heure avant la course suivante et doit être signé par le personnel médical. Si un membre du personnel médical n'est pas disponible, alors l'entraîneur concerné peut signer le formulaire. Les retraits signalés après la limite de temps feront en sorte que l'athlète sera disqualifié de la course/épreuve suivante indiquée dans le présent Bulletin, sauf dans les cas d'un DNS/retrait pour des raisons médicales. Les formulaires de retrait doivent être remis à l'arbitre en chef.

Si une autre méthode de retrait est disponible, l'information en lien avec un tel processus sera communiquée à l'occasion de la réunion des entraîneurs/chefs d'équipe.

2.3.9. Médailles des CJPL

Des médailles seront attribuées aux trois meilleurs athlètes de chaque épreuve qui sont admissibles à représenter le Canada. Pour éviter toute ambiguïté, les autres athlètes ne recevront pas de médailles, bien que leurs temps seront considérés comme étant valides.

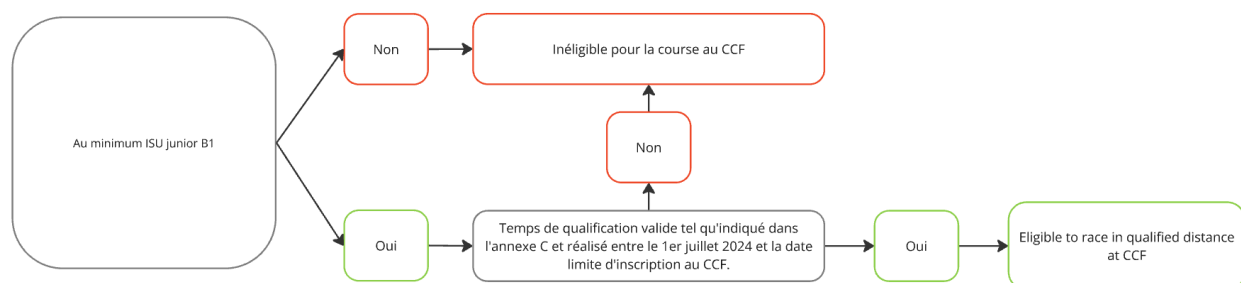
2.4. Coupe Canada finale, 6 au 8 mars 2026 (Calgary)

2.4.1. Date limite d'inscription pour la CCF

La date limite pour s'inscrire à la Coupe Canada finale sera la 16 février 2026.

2.4.2. Critères d'admissibilité pour la CCF

- Les athlètes doivent appartenir à la catégorie B1 Junior au minimum pour être admissibles à participer à la Coupe Canada finale.
- Pour être admissibles à disputer les courses de la Coupe Canada finale, les athlètes doivent avoir réalisé un temps de qualification valide tel qu'indiqué dans l'annexe C. Ce temps doit avoir été réalisé dans le cadre d'une épreuve sanctionnée par PVC ou l'ISU entre le 1er juillet 2024 et la date limite d'inscription pour la Coupe Canada finale.
- Pour plus de clarté, tous les athlètes, quel que soit leur âge, doivent réaliser un temps de qualification senior pour pouvoir participer à une épreuve senior de la Coupe du Canada.



2.4.3. Format de compétition de la CCF

		<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>
Vendredi 6 mars	JOUR 1	500m 1000m 3000m	500m 10000m 5000m
Samedi 7 mars	JOUR 2	1000m #2 5000m	1000m #2 10000m
Dimanche 8 mars	JOUR 3	500m #2 1500m Départ groupé	500m #2 1500m Départ groupé

2.4.4. Épreuves individuelles de la CCF

- Les femmes doivent avoir réalisé le standard de temps au 1500m ou au 3000m pour être admissibles à prendre part à l'épreuve du 3000m. Les femmes qui ont réalisé un standard dans n'importe quelle distance sont admissibles à prendre part au 500m, au 1000m et au 1500m.

- Les hommes doivent avoir réalisé le standard de temps au 1500m, au 3000m ou au 5000m pour être admissibles à prendre part à l'épreuve du 5000m. Les hommes qui ont réalisé un standard dans n'importe quelle distance sont admissibles à prendre part au 500m, au 1000m et au 1500m.
- Les athlètes qui n'ont pas de temps de qualification pour le 5000m (femmes) ou le 10000m (hommes) se qualifieront si l'athlète en question réalise le temps de qualification pour le 3000m (femmes) ou le 5000m (hommes) à la Coupe Canada finale.
- Les standards de temps pour la CCF se trouvent à l'annexe C pour toutes les épreuves.

2.4.5. Départ groupé de la CCF

Les courses du départ groupé seront disputées conformément à la règle technique 257 de l'ISU et aux mesures de sécurité indiquées dans les communications no. 2721 (mise à jour au mois d'août 2025) et no 2651 de l'ISU, ou d'autres documents publiés par l'ISU.

- Il y aura un total de 24 places pour le départ groupé à la Coupe Canada finale. Les places seront comblées en se fondant sur les pourcentages du classement par temps par rapport aux profils de standards de temps du départ groupé, soit au 1500m ou 3000m-F/5000m-M, lors d'une épreuve sanctionnée par PVC ou l'ISU entre le 1er juillet 2024 et la date limite d'inscription.
- S'il y a plus de 24 inscrits, des courses additionnelles de départ groupé peuvent être organisées.
- Les patineurs internationaux ne seront pas admissibles à prendre part à l'épreuve du départ groupé regroupant les patineurs les mieux classés.

2.4.6. Paires et tirages de la CCF

Tous les concurrents seront classés selon le meilleur temps de qualification qu'ils auront réalisé entre le 1er juillet 2024 et la date limite d'inscription. Les temps doivent avoir été réalisés dans le cadre d'épreuves sanctionnées par PVC ou l'ISU. Ce classement servira à établir les paires et à tenir le tirage tel qu'indiqué dans l'annexe D. Pour éviter toute ambiguïté, aucun ajustement pour altitude et/ou plaine ne sera utilisé pour le classement lors de cet événement.

On s'attend à ce que les épreuves individuelles aient lieu par paires (simples), mais si l'organisateur de la compétition, l'arbitre en chef et le président jugent qu'il est nécessaire d'y aller avec des quatuors, les quatuors devront être gérés comme on l'indique dans l'annexe D.

L'épreuve du départ groupé à la Coupe Canada finale se déroulera comme on l'indique dans la section 2.4.5.

S'il y a des retraits après le tirage, il y aura réaménagement des paires conformément à l'article 245 de l'ISU.

Dans le cas particulier du 500m-2 et du 1000m-2: L'affectation des couloirs sera à l'opposé du couloir affecté lors du 500m-1 et du 1000m-1. À des fins de clarification, si un patineur dispute sa course dans le couloir intérieur lors du 500m-1 ou du 1000m-1, il sera affecté au couloir extérieur en vue du 500m-2 ou du 1000m-2. Une liste du classement pour chacun des couloirs sera produite à la suite des résultats du 500m-1 et du 1000m-1. Les patineurs inscrits en vue du 500m-2 ou du 1000m-2 qui n'ont pas disputé le 500m-1 ou le 1000m-1 se verront attribuer les têtes de série disponibles suivantes, après les concurrents déjà classés, en se fondant sur les temps de classement avant la compétition.

2.4.7. Retraits de la CCF

Les retraits doivent être déclarés avant la réunion des chefs d'équipe/entraîneurs et avant le premier tirage.

Dans les cas de retraits suivant le tirage, un formulaire de retrait (annexe E) doit être complété et remis une heure avant la course suivante et doit être signé par le personnel médical. Si un membre du personnel médical n'est pas disponible, alors l'entraîneur concerné peut signer le formulaire. Les retraits signalés après la limite de temps feront en sorte que l'athlète sera disqualifié de la course/épreuve suivante indiquée dans le présent Bulletin, sauf dans les cas d'un DNS/retrait pour des raisons médicales. Les formulaires de retrait doivent être remis à l'arbitre en chef.

Si une autre méthode de retrait est disponible, l'information en lien avec un tel processus sera communiquée à l'occasion de la réunion des entraîneurs/chefs d'équipe.

2.4.8. Médailles/prix pour la CCF

Des médailles/prix seront attribués aux trois meilleurs athlètes de chaque épreuve. Pour éviter toute ambiguïté, les athlètes internationaux pourront se voir attribuer des médailles/prix.

3. LANGUE

Le présent Bulletin HP 214 a initialement été rédigé en anglais et a ensuite été traduit vers le français. Dans les cas où il pourrait y avoir un décalage entre les versions anglaise et française, la version anglaise sera utilisée pour comprendre l'intention des dispositions concernées. Si une telle situation devait se produire, Patinage de vitesse Canada s'assurera que les décalages seront corrigés dès que possible et viendra en aide aux personnes affectées afin de régler la question.



ANNEXES

ANNEXE A: NOUVEAUX DEPARTS

Allocation de nouveaux départs

Des nouveaux départs peuvent être accordés conformément à la règle 260 de l'ISU. De plus, des nouveaux départs en dehors des lignes directrices de la règle 260 de l'ISU seront permis par le CCHP-LP à des fins de sélection d'équipe seulement, c'est-à-dire pour les équipes de la Coupe du monde, l'équipe des Jeux olympiques et l'équipe des Championnats du monde juniors. Pour les nouveaux départs permis en dehors de lignes directrices de la règle 260 de l'ISU, le temps enregistré lors du nouveau départ servira seulement à des fins de nomination. Pour plus de clarté, les nouveaux départs ne serviront pas pour le classement canadien et ne feront pas partie des résultats officiels de la compétition.

Aucun nouveau départ ne sera permis à la suite d'une course qui est elle-même un nouveau départ, à moins que:

- le premier nouveau départ ait été accordé conformément à la règle 260 de l'ISU; ou
- le deuxième nouveau départ serait permis conformément à la règle 260 de l'ISU (par ex., l'athlète a été victime d'obstruction alors qu'il n'a lui-même commis aucune faute).

Conditions pour l'allocation de nouveaux départs

Disqualification

Si un athlète est disqualifié au départ, il se verra donner un nouveau départ immédiatement après la dernière paire du groupe.

À la suite d'une disqualification pour un incident survenu durant une course, le temps issu de la nouvelle course sera utilisé à des fins de nomination tel que décrit ci-dessus dans la section sur l'allocation de nouveaux départs. L'athlète peut se voir accorder un nouveau départ une fois les courses terminées dans cette épreuve en particulier et ce, à la seule, entière et absolue discrétion du CCHP-LP.

Dans les cas d'une disqualification non avantageuse, le CCHP-LP aura, à sa seule, entière et absolue discrétion, le pouvoir de régler la question comme il le juge indiqué. Veuillez noter qu'un athlète a droit à un repos d'au moins 30 minutes entre sa course et un nouveau départ, par contre il peut choisir d'effectuer son nouveau départ à l'intérieur de cette période minimale de 30 minutes.

Bris d'équipement

Si un athlète est victime d'un bris d'équipement avant le début de la course et que c'est porté à l'attention de l'arbitre, l'athlète aura droit à une période de 30 minutes avant le nouveau départ. Ceci sera considéré comme étant le départ initial. Si un athlète est victime d'un bris d'équipement durant la course, l'athlète aura droit à une période minimale de 30 minutes avant son nouveau départ.

Chute

Si un athlète chute durant la course, le nouveau départ aura lieu au plus tôt 30 minutes après la chute.

Course terminée

Si un athlète termine une course, il ou elle ne pourra demander un nouveau départ, à moins que l'autre athlète dans la paire soit disqualifié(e) pour obstruction conformément à la règle 260 de l'ISU. L'exception étant si l'athlète chute tout en franchissant la ligne d'arrivée.

Discrétion du président

Un nouveau départ peut être accordé à la seule, entière et absolue discrétion du président s'il détermine que des circonstances imprévues ou inhabituelles sont survenues, rendant nécessaire l'allocation d'un nouveau départ.

Exceptions

Des exceptions peuvent s'appliquer dans les situations suivantes:

- Pour les nouveaux départs permis en dehors des lignes directrices de la règle 260 de l'ISU, le temps enregistré lors du nouveau départ servira à des fins de sélection d'équipe.
- Pour les nouveaux départs permis en dehors des lignes directrices de la règle 260 de l'ISU, le/la ou les athlètes ne seront pas jumelés à d'autres athlètes qui ont obtenu un nouveau départ conformément à la règle 260 de l'ISU.

À des fins de clarification en ce qui a trait aux nouveaux départs tels que décrits ci-dessus:

- L'établissement de l'horaire des nouveaux départs conformément à la règle 260 de l'ISU se fera à la seule, entière et absolue discrétion du jury de HP.

ANNEXE B – TEMPS DE QUALIFICATION DE L'ISU

Conformément aux communications de l'ISU, pour qu'un résultat soit un temps de qualification valide, il faut l'avoir réalisé dans le cadre d'une épreuve sanctionnée par l'ISU durant la période du 1er juillet 2024 (ou les Championnats nationaux) et la date limite d'inscription pour l'épreuve de la Coupe du monde ou des Championnats du monde de l'ISU concernée. Pour les épreuves du départ groupé et par équipes, n'importe quel des temps de qualification indiqués s'appliqueront.

Le comité technique de patinage de vitesse de l'ISU a établi quels sont les temps de qualification requis pour participer aux Championnats de patinage de vitesse de l'ISU, comme suit:

Temps de qualification pour la Coupe du monde de l'ISU

Coupe du monde

Entered Skaters must have achieved qualifying times for the respective distances, as follows:

	500m	1000m	1500m	3000m	5000m	10 000m
Women	40,00	1.20,00	2.02,00	4.22,00	4.22,00 at 3000m	----
Men	36,20	1.12,00	1.50,50	----	6.42,00	6.42,00 at 5000m
For Mass Start and Team Events: any of the above distance Qualifying times apply.						
Only for Team Events: for maximum one Skater per ISU Member, the following Qualifying times may apply:						
		1000m	1500m			
	Women	1.25,00	2.10,00			
	Men	1.16,00	1.57,50			

Coupe du monde junior

Entered Skaters must have achieved applicable qualifying times for the respective distances:

	Juniors				Neo-Seniors			
	500m	1000m	1500m	3000m	500m	1000m	1500m	3000m
Women	45,00	1.30,00	2.20,00	5.00,00	42,50	1.25,00	2.12,00	4.45,00
Men	41,00	1.22,00	2.07,00	4.25,00	38,50	1.16,00	1.58,00	4.05,00
For Mass Start and Team Events: any of the above distance Qualifying times apply.								
Only for Team Events: for maximum one Skater per ISU Member, the following Qualifying times may apply:								
						1000m		
		Women				1.33,00		
		Men				1.25,00		

Temps de qualification des Championnats de l'ISU

Championnats du monde de patinage de vitesse – (Combinaisons sprint et toutes distances)

	500m	1000m	1500m	3000m	5000m	10 000m
Women	40,00	1.20,00	2.02,00	4.22,00	4.22,00 at 3000m	----
Men	36,20	1.12,00	1.50,50	----	6.42,00	6.42,00 at 5000m
For Mass Start and Team Events: any of the above distance Qualifying times apply.						
Only for Team Events: for maximum one Skater per ISU Member, the following Qualifying times may apply:						
		1000m	1500m			
	Women	1.25,00	2.10,00			
	Men	1.16,00	1.57,50			

For Allround Combination: an entered Skater must have achieved one of the following Qualifying times:

	1500m	3000m	5000m
Women	2.02,00	4.22,00	
Men	1.50,50		6.42,00

For Sprint Combination: an entered Skater must have achieved one of the following Qualifying times

	500m	1000m
Women	40,00	1.20,00
Men	36,20	1.12,00

Championnats du monde juniors

To be entered a Skater must have achieved the Qualifying time indicated for the Single Distance Championship competition concerned:

	500m	1000m	1500m	3000m	5000m	For the Allround Championships
Women	42,50	1.25,00	2.12,00	4.45,00	----	A Skater must have achieved the listed qualifying time for all the Single Distances.
Men	38,50	1.16,00	1.58,00	----	4.05,00 at 3000m	
For Mass Start and Team Events: any of the above distance Qualifying times apply.						
Only for Team Events: for maximum one Skater per ISU Member, the following Qualifying times may apply:						
		1000m	1500m			
	Women	1.28,00	2.17,00			
	Men	1.19,00	2.03,00			

À noter: Les patineurs toutes distances des Championnats du monde juniors doivent avoir réalisé le temps de qualification dans toutes les épreuves individuelles afin de pouvoir prendre part au format toutes distances.

ANNEXE C – TEMPS DE QUALIFICATION DE LA COUPE CANADA

Le CCHP-LP a établi quels sont les temps de qualification requis pour participer aux Championnats canadiens. Pour plus de clarté, tous les athlètes, quel que soit leur âge, doivent atteindre un temps de qualification senior pour pouvoir participer aux championnats seniors ou à une épreuve de la Coupe Canada senior.

		Senior intérieur	Senior intérieur (niveau de la mer)	Senior extérieur
Femmes	500	41.40	42.15	43.40
	1000	1:22.40	1:23.90	1:26.40
	1500	2:07.40	2:09.65	2:13.40
	3000	4:33.40	4:37.90	4:45.40
	5000	7:47.00	7:54.50	
Hommes	500	36.80	37.55	38.80
	1000	1:12.00	1:13.50	1:16.00
	1500	1:51.80	1:54.05	1:57.80
	5000	7:03.00	7:10.50	7:23,00
	10000	14:09.00	14:24.00	

Pour qu'un résultat soit un temps de qualification valide, il faut l'avoir réalisé dans le cadre d'épreuves de l'ISU ou de PVC¹ et des championnats nationaux durant la période du 1er juillet 2024 jusqu'à la date limite d'inscription pour l'épreuve. Pour les épreuves du départ groupé et par équipes, n'importe quel des temps de qualification indiqués s'appliqueront.

¹ Les épreuves sanctionnées par Patinage de vitesse Canada seront seulement admissibles pour des temps de qualification si c'est indiqué dans la description de l'épreuve spécifique ci-dessus.

Les temps intérieurs comprennent tous les temps réalisés sur un anneau couvert. Les temps extérieurs comprennent tous les temps réalisés sur un anneau en plein air, non couvert. Le temps de qualification plus lent (au niveau de la mer) s'applique pour les résultats réalisés ailleurs que sur les anneaux en haute altitude de Calgary (Anneau olympique), Salt Lake City (Utah Olympic Oval) et Urumqi (Xinjiang Ice Sports Center).

Pour qu'un temps soit considéré comme un temps de qualification pour l'une ou l'autre des compétitions comprises dans le présent Bulletin, le temps doit avoir été réalisé dans une épreuve où le vent ou les conditions de circulation de l'air et le système de ventilation de la piste se trouvent dans un cadre contrôlé de façon à éviter des conditions inégales attribuables à des différences dans la circulation de l'air au niveau de la piste de compétition.

ANNEXE D – PAIRES ET FORMAT DES TIRAGES

Cet annexe décrit le format général pour les paires et les tirages en vue des épreuves intérieures et extérieures. Le tirage inversé des patineurs les plus lents aux plus rapides pourra être ajusté si le jury de HP, expert sportif/organisateur de la compétition, technicien(s) de glace et/ou arbitres jugent que c'est nécessaire (pour des raisons de sécurité, conditions de glace, météo, heures de participation, nombre d'inscrits).

Pour les Championnats canadiens LP, les Championnats canadiens juniors LP et les Coupes Canada, les « temps de qualification » seront tels qu'indiqués dans la section correspondante du présent Bulletin.

Format des paires et du tirage aux CLP

Format des paires et du tirage pour le 500m, le 1000m et le 1500m aux CLP

ORDRE DE CLASSEMENT (tirage fondé sur les meilleurs temps de qualification)		TIRAGE - ORDRE INVERSÉ PLUS LENT AU PLUS RAPIDE	ORDRE DE DÉPART (de courses par distance)
GROUPE 1	Les 4 plus rapides	GROUPE 5	Paire 1 Paire 2
GROUPE 2	Les 4 plus rapides suivants	GROUPE 4	Paire 3 Paire 4
GROUPE 3*	Les 4 plus rapides suivants	GROUPE 3	Paire 5 Paire 6

GROUPE 4	Les 4 plus rapides suivants
GROUPE 5 et ainsi de suite	Les 4 plus rapides suivants et ainsi de suite

GROUPE 2	Paire 7 Paire 8
GROUPE 1	Paire 9 Paire 10
GROUPE 6 et ainsi de suite	Paire 11 Paire 12

3000m féminin et 5000m masculin des CLP

ORDRE DE CLASSEMENT (tirage fondé sur les meilleurs temps de qualification)	
GROUPE 1	Les 4 plus rapides
GROUPE 2	Les 4 plus rapides suivants
GROUPE 3*	Les 4 plus rapides suivants
GROUPE 4	Les 4 plus rapides suivants
GROUPE 5 et ainsi de suite	Les 4 plus rapides suivants et ainsi de suite

TIRAGE - ORDRE INVERSÉ PLUS LENT AU PLUS RAPIDE	ORDRE DE DÉPART (de courses par distance)
GROUPE 4	Paire 1 Paire 2
GROUPE 3	Paire 3 Paire 4
GROUPE 2	Paire 5 Paire 6
GROUPE 1	Paire 7 Paire 8
GROUPE 5 et ainsi de suite	Paire 9 Paire 10

5000m féminin et 10000m masculin des CLP

ORDRE DE CLASSEMENT (tirage fondé sur les meilleurs temps de qualification)	
GROUPE 1	Les 4 plus rapides
GROUPE 2	Les 4 plus rapides suivants
GROUPE 3	Les 4 plus rapides suivants

TIRAGE - ORDRE INVERSÉ PLUS LENT AU PLUS RAPIDE	ORDRE DE DÉPART (de courses par distance)
GROUPE 3	Paire 1 Paire 2
GROUPE 2	Paire 3 Paire 4
GROUPE 1	Paire 5 Paire 6

Format des paires et du tirage des Championnat juniors LP

Voir section 2.3.7 (ci-dessus).

Format des paires et du tirage des autres compétitions

ORDRE DE CLASSEMENT (tirage fondé sur les meilleurs temps de qualification)	
GROUPE 1	Les 4 plus rapides
GROUPE 2	Les 4 plus rapides suivants
GROUPE 3*	Les 4 plus rapides suivants
GROUPE 4	Les 4 plus rapides suivants
GROUPE 5	Les 4 plus rapides suivants et ainsi de suite

TIRAGE - ORDRE INVERSÉ PLUS LENT AU PLUS RAPIDE	ORDRE DE DÉPART (de courses par distance)
GROUPE 4	Paire 1 Paire 2
GROUPE 3*	Paire 3 Paire 4
GROUPE 2	Paire 5 Paire 6
GROUPE 1	Paire 7 Paire 8
GROUPE 5	Paire 9 Paire 10
GROUPE 6 et ainsi de suite	Paire 11 Paire 12

*Dans les cas des courses de fond (3000m féminin, 5000m et 10000m masculin), l'ordre inversé peut commencer avec le groupe 3.

Format des paires et du tirage des autres compétitions pour les quatuors

ORDRE DE CLASSEMENT (tirage fondé sur les meilleurs temps de qualification)

TIRAGE - ORDRE INVERSÉ PLUS LENT AU PLUS RAPIDE	ORDRE DE DÉPART (de courses par distance)
-------------------------------------------------	----------------------------------------------

GROUPE 1	Les 4 plus rapides
GROUPE 2	Les 4 plus rapides suivants
GROUPE 3*	Les 4 plus rapides suivants
GROUPE 4	Les 4 plus rapides suivants
GROUPE 5	Les 4 plus rapides suivants et ainsi de suite

GROUPE 4	Quatuor 1 Paire 1 Paire 2
GROUPE 3*	Quatuor 2 Paire 3 Paire 4
GROUPE 2	Quatuor 3 Paire 5 Paire 6
GROUPE 1	Quatuor 4 Paire 7 Paire 8
GROUPE 5	Quatuor 5 Paire 9 Paire 10
GROUPE 6 et ainsi de suite	Quatuor 6 Paire 11 Paire 12

*Dans les cas des courses de fond (3000m féminin, 5000m et 10000m masculin), l'ordre inversé peut commencer avec le groupe 3

**S'il y a un nombre impair, le premier quatuor fonctionnera comme une paire, tandis que les autres paires fonctionneront en tant que quatuors.

ANNEXE E – FORMULAIRE DE RETRAIT DE PATINAGE DE VITESSE CANADA

Date de la compétition: _____

Épreuve du retrait: 500m 1000m 1500m
3000m 5000m 10000m
Départ groupé

Heure de l'épreuve à l'horaire des courses:

500m _____ AM/PM
1000m _____ AM/PM
1500m _____ AM/PM
3000m _____ AM/PM
5000m _____ AM/PM
10000m _____ AM/PM
Départ groupé _____ AM/PM

Féminin: Masculin:

Nom de l'athlète: _____

Signature de l'athlète: _____

Raison officielle pour le retrait

Nom méd ou entraîneur: _____

Signature méd ou entraîneur: _____

À L'USAGE DE L'ARBITRE EN CHEF SEULEMENT:

Date de réception:

Heure de réception:

Signature de l'arbitre en chef:

FOR CHIEF REFEREE USE ONLY:

Date Received: Time Received:

Chief Referee Signature: